

Julie Le Gac

DHI Rome, 5-6 mai 2011

Entre novembre 1943 et juillet 1944, le Corps Expéditionnaire Français participe à la campagne d'Italie au sein du XV^e groupe d'armées anglo-américain. Quantitativement limitée, les Français sont 30 000 à leur arrivée dans la péninsule, et ne dépasseront jamais 130 000 hommes ; d'un intérêt stratégique fort débattu, la Campagne d'Italie faisant figure de second front du second front, ou de campagne inutile dans la victoire finale contre l'Allemagne nazie, la participation française à la campagne d'Italie revêt une importance symbolique capitale pour l'armée française. Les exactions perpétrées par ses troupes, cependant ternissent son image.

Dans un contexte où la France comme l'Italie, humiliées par les défaites militaires (la terrible désillusion de 1940 pour la France, les nombreux revers des armées de Mussolini qui conduisent à l'effondrement du 8 septembre 1943 pour l'Italie), sont contraintes de prendre conscience de leur relégation internationale, mais conservent une certaine nostalgie à l'égard de leur grandeur perdue ; les récits historiques les souvenirs de la participation française à la campagne d'Italie sont appropriées par différents groupes circonscrits : l'armée française dans son ensemble, mais aussi les Français d'Afrique du Nord, les soldats maghrébins, les civils des provinces de Frosinone et Latina, qui contribuent à l'élaboration de récits mémoriels contradictoires.

Dès l'origine, les frontières entre vainqueurs et vaincus, ennemis et Alliés, bourreaux et victimes s'estompent et se recourent, obscurcissant les perceptions. A tel point qu'aujourd'hui, ce qui prédomine, ce sont ces fiertés blessées.

Vainqueurs et Vaincus, Alliés et ennemis

Revenons d'abord sur le contexte :

L'invasion de la péninsule italienne par les Alliés débute le 3 septembre 1943 et les Alliés obtiennent la signature d'un premier armistice par le maréchal Badoglio le 8 septembre. Le second armistice du 27 septembre prévoit la possibilité d'adoucissement des clauses de l'armistice en fonction du soutien accordé par l'Italie au combat des Alliés. Le 13 octobre 1943, les Alliés accordent le statut de co-belligérant à l'Italie de Badoglio. Un statut, qui comme le rappelle l'historien Norman Kogan constitue un entre-deux juridique : « cela ne conféra pas à l'Italie le statut d'allié ou d'associé. Il ne s'agissait pas de neutralité. [...] ainsi, l'Italie demeurait un Etat ennemi combattant du côté de ses ennemis, contre son ancien allié »¹.

Avec habileté, le maréchal Badoglio s'efforce d'occulter le passé fasciste de son pays, pour obtenir une plus grande association de son gouvernement à ce qu'il désigne désormais comme « notre cause »². « La nouvelle Italie, qui est aussi la vieille Italie de Mazzini, de Cavour, de Garibaldi, et de Victor Emmanuel II, veut donc participer à la lutte commune avec le maximum de ses possibilités et de ses moyens. Ses marins, ses aviateurs, ses soldats, donnent depuis quatre mois des preuves qui devraient être concluantes »³, plaide-t-il auprès du Conseil Consultatif en Italie le 10 janvier 1944.

L'ambiguïté du statut de l'Italie s'exprime avec d'autant plus de force dans les relations franco-italiennes que la position du Comité Français de Libération Nationale est, elle aussi, un peu floue. S'il est reconnu officiellement par les Alliés au cours de la conférence de Québec en août 1943, il peine à

1 Norman Kogan, *Italy and the Allies*, Cambridge, Harvard University Press, 1946, p. 45-46.

2 Déclaration du maréchal Badoglio à la 5^e séance du conseil consultatif pour les affaires italiennes, Naples, le 10 janvier 1944, MAE 1402.

3 *Ibidem*.

s'affirmer comme un allié à part entière parmi les Alliés, ainsi que les négociations relatives à son implication dans la commission de contrôle alliée en Italie le soulignent.

Dès lors, le gouvernement italien s'évertue à souligner le poids de cette amitié entre deux sœurs latines et multiplie les comparaisons entre leurs destins parallèles. Lorsque Badoglio rencontre Massigli, commissaire aux affaires étrangères du CFLN en décembre 1943, il déclare : « Sur tout le passé, [...] il faut jeter une lourde dalle pour ne plus jamais la soulever. Il n'y a entre la France et l'Italie aucune raison profonde de désaccord. Les deux pays doivent s'entendre, tous deux malheureux, ils ont devant eux une grande tâche de reconstruction et de réorganisation »⁴

Or pour les Français, qui s'émeuvent de ces tentatives de rapprochement jugées grossières, il y a avant toute chose un « règlement de comptes » à opérer. Le « coup de poignard dans le dos » de juin 1940 ne peut rester impuni. Le CFLN exige ainsi une rupture nette avec le fascisme et la dénonciation officielle de l'armistice de 1940 avant de renouer officiellement des relations avec l'Italie. Le simulacre de cérémonie (*slide*) organisé par les troupes françaises à la villa Incisa en ces lieux où le 24 juin 1940, la France défaite signa l'armistice italien illustre la volonté de revanche française.

La déclaration de politique extérieure du 23 mai 1944 du gouvernement Badoglio, puis la déclaration du gouvernement Bonomi du 23 juin 1944 constituent des garanties nécessaires pour le CFLN et permettent le cheminement vers une réconciliation officielle, appelée de ses vœux par les Alliés et par les élites des deux pays. En témoigne par exemple la création d'« un groupe parlementaire France-Italie en 1945. Invité à Paris, le comte Sforza « après avoir demandé qu'on n'oublie pas les erreurs communes de 1919 », se prononce en faveur d'« une définitive entente franco-italienne qui serait un fait si neuf et si auguste dans l'Histoire que non seulement tout danger allemand disparaîtrait, mais encore que le peuple allemand lui-même, voyant surgir l'aube d'une unité européenne, serait d'abord saisi de respect et puis suivrait, moralement conquis »⁵.

Ainsi, la réconciliation franco-italienne est à la fois le fruit d'affinités anciennes entre deux Etats proches et par là même parfois rivaux, mais aussi un mariage de raison. Le règlement de la guerre et les débuts de la Guerre froide font apparaître avec éclat la perte de statut de ces deux nations, qui n'appartiennent plus au rang des grandes puissances.

⇒ Au niveau étatique, la réconciliation franco-italienne, malgré quelques tensions, inévitables, est relativement prompte et une mémoire partagée du conflit est envisageable.

⇒ Tel n'est cependant pas le cas des mémoires des populations concernées par le conflit.

Mémoire des violences commises par le CEF en Italie

Au cours de la percée de la ligne Gustav, (*slide*) en mai 1944, le Corps Expéditionnaire Français se rend coupable de nombreuses exactions : des pillages et des viols à l'encontre des civils italiens présents dans la zone des combats.

Dans un contexte de guerre de coalition, l'armée française reconnaît la perpétration de telles exactions, présentées comme inévitables.

Tant la population italienne que l'armée française désignent unanimement les coupables : les soldats coloniaux français et en particulier les goumiers, ces soldats marocains irréguliers, qui menèrent l'assaut contre la ligne Gustav et se distinguent par leur costume et leur apparence (*slide*). Le goumier constitue l'Autre par excellence, il inspire la crainte et symbolise la barbarie. Par métonymie, le terme « *marocchinato* » devient synonyme des viols perpétrés dans le Latium.

Deux points vont rapidement envenimer le débat :

- Le dénombrement des exactions
- L'attitude du commandement français à leur égard, et partant, le sens à donner à de telles exactions

- Le dénombrement des viols

4 Compte-rendu d'une entrevue avec le maréchal Badoglio par Massigli, le 4 décembre 1943, MAE 1469.

5 Déclaration du comte Sforza le 30 décembre 1945, ASMAE Affari politici 1946-1950, Francia, b. 4.

A l'issue du conflit, le commandement militaire français en Italie traite plus de 20 000 dossiers d'indemnisation, relatifs à des accidents de circulation, des vols, des viols et des meurtres⁶. Parmi ces dossiers, 954 dossiers pour viols furent examinés, auxquels il faut ajouter des dossiers déposés collectivement par des municipalités particulièrement touchées. C'est le cas des plaintes de 268 habitants de Castro dei Volsci, de 185 habitants de Fondi, de 197 habitants de Bolsena, de 1 957 habitants de Pontecorvo⁷.

Les documents fragmentaires à notre disposition ne nous permettent pas de connaître avec précision le nombre de personnes indemnisées pour viol. Mais ce chiffre dépasse très certainement le millier, ce qui peut nous permettre en prenant en compte les phénomènes de sous-déclaration d'évaluer le nombre de viols perpétrés à plusieurs milliers.

Cette évaluation recoupe le nombre de plaintes recensées tant par l'armée que par le ministère des affaires étrangères italiens.

Il est intéressant de remarquer que le commandement français en Italie, malgré son étonnement liminaire, reconnaît l'ampleur du phénomène. Jacques Gachet le répète à de nombreuses reprises à l'ambassade : « s'étonner de la proportion des femmes violées dans un village, c'est ignorer comment les faits se sont produits. C'est grâce aux pires violences, aux pires brutalités qui sont allées quelquefois jusqu'au meurtre, que les Marocains qui opéraient toujours en bandes, ont pu avoir raison de la résistance de ces rudes et saines filles des Apennins »⁸

Néanmoins, jugées dérisoires et trop tardives, ces indemnisations, ne calment pas les douleurs de la population civile.

Au cours d'une session au Parlement en 1951, *l'Unione Donne Italiane* estime le nombre de personnes, victimes des crimes commis par les Marocains, en attente d'une indemnisation à 60 000. Ce chiffre de 60 000 femmes violées par les Marocains est ensuite repris abondamment par la littérature d'extrême droite.

A l'opposé, l'historiographie française tend à oublier cette reconnaissance officielle par l'armée française du caractère massif des crimes perpétrés et ne reproduit plus que les chiffres des sanctions prononcées par les tribunaux français⁹

- L'attitude du commandement français à leur égard

Plus encore, le sens donné à ces crimes diverge. Les populations civiles italiennes, effarées par l'ampleur des exactions, sont convaincues qu'une telle violence ne peut être que le fruit d'une politique volontaire de l'Armée française et se répand très vite le mythe de la promesse d'une « carte blanche » donnée en haut lieu, par général Juin, voire par le général de Gaulle, en cas de percement de la ligne Gustav.

En 1965, *l'associazione nazionale vittime civile di guerra* prétend avoir retrouvé l'ordre du général Juin, offrant une carte blanche aux soldats coloniaux. Par la suite, cette idée d'une carte blanche est reprise par une partie de la littérature, non scientifique, souvent de droite voire néo-fasciste. Tommaso Baris montre à quel point cette idée s'est accréditée parmi les populations victimes du Latium.

« au-delà des monts, au-delà des ennemis que cette nuit vous tuerez, il y a une terre abondante, et riche de femmes, de vin, de maisons. Si vous réussissez à passer outre cette ligne sans laisser un seul ennemi vivant, votre général vous le promet, vous le jure, vous le proclame : ces femmes, ces maisons, ce vin, tout ce que vous trouverez sera ç vous, à votre bon plaisir et votre volonté. Pour cinquante heures. Et vous pourrez avoir tout, faire tout, prendre tout, tout détruire ou tout emmener, si vous avez vaincu, si vous l'avez mérité. Votre général tiendra sa promesse, si vous obéissez pour la dernière fois jusqu'à la victoire »¹⁰

6 Note de Jacques Gachet au sujet du service des réparations civiles, le 17 septembre 1947, SHD DAT 4Q157*.

7 Note de Jacques Gachet au sujet du service des réparations civiles, le 17 septembre 1947, SHD DAT 4Q157*.

8 Note de Jacques Gachet au sujet du service des réparations civiles, le 17 septembre 1947, SHD DAT 4Q157*.

9 Cf. Jean-Christophe Notin, *La Campagne d'Italie. Les victoires oubliées de la France*.

10 *L'Italia martire. Il sacrificio di un popolo*, Rome, Associazione Nazionale vittime civili di guerra, 1965, p. 266.

A l'inverse, les Français invoquent la sévérité des condamnations prononcées [slide]

- 3 condamnations à mort, dont une seule sera exécutée [L'affaire en question est très singulière. Le viol a lieu dans un train et s'accompagne du meurtre d'une des femmes violées [NB : les tribunaux militaires appliquent le code pénal de droit commun en vertu duquel le viol est passible de travaux forcés]

- quelques condamnations à mort, dont une seule sera exécutée, de lourdes peines d'emprisonnement ainsi que

- une dizaine d'exécutions sommaires pour des soldats pris en flagrant délit

La détermination affichée à partir de juin pour réprimer judiciairement les violences sexuelles constitue à leurs yeux le signe d'une grande fermeté du commandement qui n'a pu, éviter des exactions considérés comme regrettables mais inévitables pour une armée en campagne.

Ni le temps, ni les politiques d'indemnisation des victimes n'ont permis d'apaiser cette mémoire douloureuse. Au contraire, cette dernière semble resurgir ces dernières années

D'abord de manière constructive

- Lors des commémorations de la bataille de Cassino organisées au cimetière de Venafro, en 1994, les anciens combattants marocains sont interrogés par la presse et des chercheurs (Daria Frezza) à ce sujet.

- En 2004, la reconnaissance officielle de ces crimes par le président de la République italienne et les excuses de l'association des anciens combattants marocains à cet égard, n'ont pas apaisé ces mémoires meurtries

Puis de manière plus brutale

- *L'associazione nazionale vittime delle Marocchinate o « goumiers »*, présidée par Emiliano Ciotti, a pour but de promouvoir la mémoire des crimes perpétrés par les troupes de couleur françaises en mai-juin 1944, qu'elle estime au nombre de 60 000. Elle organise le 26 novembre 2010 à Rome une journée de sensibilisation, en présence de Fabrizio Santori, élu du parti de Berlusconi, *il popolo della Liberta*, conseiller municipal romain, président de la commission de sécurité. L'association réclame au maire Alemanno l'instauration d'une journée de commémoration des victimes. Son objectif est mémoriel mais également politique. Elle a pour objectif de promouvoir « une action énergique de redécouverte et de divulgation, en particulier auprès des jeunes générations des valeurs de la démocratie, de la liberté et de la vraie recherche historique »¹¹, comme l'indique la motion adoptée par le conseil municipal de Maenza, une petite commune de 3 000 habitants de la province de Latina. La page Facebook de l'association regroupe près de 1400 membres. N'hésitant pas à reprendre l'iconographie de la propagande fasciste de la RSI, (slide), elle n'aborde la question de la Seconde Guerre mondiale que sous l'angle de la victimisation de la population italienne

La victimisation de la population italienne pendant la Seconde Guerre mondiale et la récupération de cette mémoire par la droite nationaliste tend à éclipser les responsabilités du fascisme dans les souffrances endurées par sa propre population.

Frustrations de victoires oubliées

Pour l'armée française, blessée et humiliée en 1940, les victoires remportées au prix de lourds sacrifices symbolisent la renaissance de l'armée française.

La percée de la ligne Gustav, obtenue sur un plan d'inspiration française et au cours de laquelle les troupes du CEF se sont illustrées témoignent du fait que l'armée française n'a en rien perdu de ses qualités militaires. Politiquement, de plus, l'association pour la première fois de troupes de l'armée d'Afrique, restée fidèle au régime de Vichy jusqu'au 8 novembre 1942 et de Forces Françaises Libres, constitue un symbole de réconciliation nationale.

11 Motion adoptée par le conseil municipal de Maenza le 7 avril 2011, <http://vittimemarocchinate.blogspot.com/> consulté le 30 avril 2011.

Néanmoins, déjà en 1944, les combattants français d'Italie ont le sentiment, souvent injustifié que leurs sacrifices ne sont pas reconnus à leur juste valeur par leurs concitoyens d'Afrique du Nord et de France métropolitaine. De plus, la nouvelle de la prise de Rome par les Alliés le 5 juin 1944 est immédiatement éclipsée par le débarquement sur les côtes normandes le lendemain.

Après guerre, dans un contexte de distension des liens entre Armée et Nation, les associations d'anciens combattants ne cessent de critiquer leur marginalisation dans les célébrations de la libération. En 1954, à l'occasion de la célébration du 10^e anniversaire de la bataille de Cassino, l'association des anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie organise un pèlerinage au cimetière du Monte Mario, puis à celui de Venafro. Seuls 150 pèlerins font le déplacement¹². Au cours de l'assemblée générale de l'association des anciens du CEFI, son président, le général Dubois regrette par ailleurs les « difficultés [rencontrées] pour la célébration du 11 mai, tant à Paris qu'à Alger », le gouvernement estimant que « la Campagne d'Italie ne faisait pas partie de ce que l'on appelle « les Combats de la Libération »... »¹³. Le général Dody, ancien commandant de la 2^e DIM manifeste également « son ressentiment à la pensée que les pouvoirs publics semblent avoir complètement ignoré en France le 10^e anniversaire »¹⁴

Le temps n'apaise pas les frustrations des anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie qui peinent à se reconnaître dans les récits de la Seconde Guerre mondiale à destination du grand public. En 2005, l'association des anciens du CEFI critique le contenu du *Larousse de la Deuxième Guerre mondiale*. Sa lecture « a profondément heurté tous les membres de l'Association des Anciens Combattants du Corps Expéditionnaire Français en Italie et beaucoup de leurs descendants tant les lignes consacrées à cette campagne leur paraissent sans rapport avec la réalité. Il semblerait, en effet, que longtemps ignorée du peuple français, elle continue à l'être aujourd'hui soixante ans plus tard »¹⁵. A la sortie du film *Indigènes*, en 2006, le comité directeur de l'association des anciens du Corps Expéditionnaire Français, estime que « ce film est [...] le bienvenu car cette période est bien mal connue. Les anciens d'Italie regrettent cependant que trop souvent ils n'y retrouvent la réalité qu'ils ont vécue. Cohésions et fraternités exceptionnelles restaient à l'honneur au CEFI. »¹⁶

Ainsi, d'une part les frustrations nées du sentiment d'être exclus de la mémoire nationale n'incitent pas les anciens d'Italie à porter un regard objectif sur la campagne. Les accusations d'exactions sont perçues comme autant de tentatives destinées à salir l'image d'une armée dont les sacrifices ont été trop négligés et pour laquelle la décolonisation fut perçue comme une trahison.

12 Bulletin de liaison des anciens du CEFI, n° 6, décembre 1954.

13 *Ibidem*.

14 *Ibid.*

15 Communiqué de l'association des anciens du CEFI, *Bulletin des anciens du CEFI*, n° 194, 2^e trimestre 2005.

16 *Bulletin des Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie*, n° 200, 2^e trimestre 2007.

La mémoire du CEF à la lumière des conflits de décolonisation

Mémoire de l'Armée d'Afrique et mémoire de la colonisation sont intimement liées. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la participation des troupes coloniales à la libération du territoire national est considérée comme l'expression de l'intensité des liens unissant la France et son Empire. L'Etat français rend officiellement hommage aux soldats coloniaux qui ont contribué à la libération de la métropole. Devant l'Assemblée consultative, le 25 mai 1945, Gaston Monnerville déclare : « sans l'Empire, la France ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré. Grâce à son Empire, la France est un pays vainqueur »¹⁷. La solidarité au combat entre troupes européennes et coloniales et la notion de « fraternité d'armes » est utilisée au service de la diffusion de l'idée impériale. En ce sens, l'exposition « la France d'Outre-mer dans la guerre » organisée au grand Palais en 1945, rend hommage aux sacrifices consentis par les soldats de l'Empire pour la libération de la métropole, et s'évertue également à valoriser l'action civilisatrice de la France dans ses colonies.

C'est donc fort logiquement que la mémoire de la participation des combattants coloniaux à la libération de la France, considérée comme la preuve de l'amitié unissant les peuples algérien et français, sert de justification au maintien de la présence française en Algérie. Se départant de leur apolitisme affiché, les associations d'anciens combattants de l'Armée d'Afrique s'engagent. En 1956, Rhin et Danube appelle tous ses adhérents à « devenir des militants de l'Algérie française », pour ne pas devenir « complices des autres par abstention »¹⁸. En 1956, comme 22 autres associations d'anciens combattants, l'association des Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie devient membre de l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie Française de Jacques Soustelle. Dix-huit d'entre elles se séparent en août 1957 de l'U.S.R.A.F. pour former un comité d'action des associations nationales d'anciens combattants chargé de prendre position auprès des autorités sur toutes questions intéressant la souveraineté française en métropole et outre-mer.

Au nom de cette fraternité d'armes, les anciens de l'Armée d'Afrique « demandent à tous les anciens combattants musulmans de rester unis dans la vieille amitié franco-musulmane »¹⁹. Niant le fait que les Algériens ayant combattu au sein de l'Armée française au cours de la Seconde Guerre mondiale se partagent désormais entre les deux camps²⁰, ils condamnent violemment « les assauts sauvagement meurtriers d'une horde sans humanité, sans honneur et sans idéal »²¹ et prônent à leur encontre la plus grande sévérité. Ainsi, lors de leur 6^e Congrès national de 1957, les anciens d'Italie, « constatant que 10% seulement des décisions de justice ayant entraîné la peine capitale ont été exécutées, protestent énergiquement contre une pareille politique qui n'a pour effet que de mettre en échec les décisions de justice et de favoriser le terrorisme »²².

Dès lors, la fraternité d'armes, tant vantée par les anciens de l'Armée d'Afrique, est profondément teintée de colonialisme tandis que le pacifisme et l'apolitisme revendiqués par les anciens combattants ne résistent pas à la guerre d'Algérie.

Inversement, la mémoire de la participation des troupes coloniales aux combats de la libération de la France est utilisée au service d'une meilleure intégration des populations en provenance d'Afrique du Nord.

Arrêtons-nous un instant sur le moment « Indigènes » :

17 Cité par Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972.

18 8 mai. *supplément de Rhin et Danube* n° 54, juin 1956.

19 *Bulletin des Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie*, n° 26, juin 1961.

20 Certains continuent à servir dans les rangs de l'Armée française. D'autres, à l'inverse mettent leur expérience militaire au profit de l'Armée de Libération Nationale.

21 *Bulletin des Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie*, n°19, juin 1959.

22 *Bulletin des Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Italie*, n° 13, avril 1957.

La parution du film *Indigènes* de Rachid Bouchareb, en 2006, sa médiatisation lors du festival de Cannes au cours duquel les acteurs reçoivent la palme d'interprétation masculine, et entonnent « le chant des Africains » lors de la cérémonie de clôture, chant, d'abord symbole du CEF, mais surtout hymne des partisans de l'Algérie française eut un impact politique important.

⇒ Reconnaissance officielle du sacrifice consenti par les troupes coloniales

- Symbolique : plus grande représentation lors des cérémonies de commémoration du 15 août (débarquement de Provence)

- Financière : décrystallisation des pensions des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, gelées en 1958

Plus encore, la mémoire du sacrifice consenti par les troupes du Maghreb et d'Afrique lors de la Seconde Guerre mondiale est utilisée comme argument politique pour justifier une meilleure intégration des populations immigrées en France, largement constituées par les descendants de ces libérateurs. C'est d'ailleurs à cet égard que le film a bénéficié d'une très large diffusion auprès des élèves d'établissements scolaires des banlieues dans lesquelles les populations immigrées sont importantes.

A contrario, des mouvements de droite nationaliste, en France, comme en Italie utilisent le succès du film, pour soutenir leur cause, voire à des fins racistes (*slide*)²³

Conclusion

Violences méconnues, victoires oubliées, sacrifices des populations coloniales insuffisamment reconnus... Les mémoires de la campagne d'Italie sont plurielles et souvent conflictuelles. Au-delà des distinctions Alliés/ Ennemis, Vainqueurs, vaincus, Bourreaux Victimes, ces mémoires sont celles de fiertés blessées et de souffrances non pensées.

Loin de procurer un apaisement, l'écoulement du temps a radicalisé certaines mémoires de la campagne d'Italie qui tendent à s'éloigner de plus en plus de la réalité historique.

Les utilisations politiques de la mémoire, à un moment où la majorité des démocraties européennes proclament l'échec du multiculturalisme, et où les idées racistes se banalisent, complexifient encore les débats mémoriels.

Ex : France : comment parler des violences commises par les troupes coloniales françaises en Italie ?

23 <http://patriottismo.forumcommunity.net/?t=37163787>

<http://www.ladestra.info/?p=16929>

<http://it.novopress.info/6958/bottino-di-guerra/>